

## En hommage à Marcel Aymé

Le 18 décembre 2020 est resté une date mémorable du premier quinquennat du président Macron.

Ce jour-là, à la toute fin d'une assommante session parlementaire, un article fut glissé et voté dans le texte touffu d'une loi sur la protection du quatrième âge :

*Les personnes de nationalité française de quatre vingts ans ou plus au 1<sup>er</sup> janvier 2021 bénéficient de vingt ans de survie avec, pour toute cette durée, maintien de leur situation acquise.*

Lorsque le texte de la loi fut publié au Journal Officiel, un journaliste dont c'était la spécialité découvrit cette perle et la signala à l'AFP comme le plus beau canular de l'année. L'information laissa indifférents les médias de toutes sortes, y-compris ceux des réseaux sociaux qui s'emparaient de tout ce qui pouvait servir de munitions contre le Pouvoir. Cela n'avait aucun sens. Une coquille due à la distraction d'un rédacteur, sans doute ?

Il n'y eut jamais de décret d'application, mais une loi est une loi. Celle-ci était gravée dans le marbre. Ce qui devait arriver arriva...

La Nation vivait alors les soubresauts ultimes des péripéties sanitaires qui ont laissé leur trace dans l'Histoire sous le nom de *Crise du Covid*. Une catégorie de la population en avait été particulièrement affectée : « les plus de quatre vingt ans ». Il en mourait beaucoup et cela créait du trouble dans les familles. En vérité, qu'ils

disparaissent à un tel âge n'était pas une affaire. Mais que leurs proches ne puissent pas les entourer ou seulement les accompagner jusqu'au cimetière, cela choquait l'opinion.

Pourtant, peu à peu s'est forgée l'idée que la jeunesse, l'économie, les forces vives du pays, etc. ne devaient pas être sacrifiées à cette tranche d'âge qui avait eu son lot en son temps et à qui l'on devait la situation présente, par son imprévoyance pendant les *trente glorieuses*. C'était politiquement incorrect mais cela se disait sous le manteau. Déjà des actes de malveillance étaient à déplorer. Ainsi, une bande de jeunes des banlieues avait-elle envahi l'EHPAD de leur quartier, neutralisé le personnel et emmené les vénérables Anciens dans leurs voitures à roulettes manifester avec eux dans les rues d'une de nos grandes villes du Midi. Les Pouvoirs Publics avaient été paralysés. Que faire ? Le préfet avait fait suivre le cortège par une armada de véhicules de la SAMU, pour récupérer ceux qui avaient une défaillance.

L'exemple fut suivi et les Autorités s'inquiétèrent qu'un « printemps des Anciens », inspiré par la *crise des gilets jaunes*, vienne créer un désordre social insoutenable, d'autant plus qu'il serait fatalement pacifique et que sa répression éventuelle aurait des conséquences catastrophiques pour le Pouvoir.

Pragmatiques, le Président Macron et ses conseillers convinrent que le débat relevait de l'éternelle querelle des Anciens et des Modernes, les plus vieux et les plus jeunes se retrouvant en nombres égaux dans les deux clans. Que faire ? Les idées ne manquèrent pas mais aucune ne parut bonne, dans la mesure où toutes présentaient des avantages

non négligeables et de lourds inconvénients en termes d'efficacité politique<sup>1</sup>.

La bonne idée vint du préposé aux discours du Président, un octogénaire discret, homme de haute culture et de grande finesse. Il gardait de sa jeunesse le souvenir impérissable de Marcel Aymé, qu'il avait croqué à pleines dents tant dans la bibliothèque des enfants, (les contes du chat perché), que dans celle des adultes, (les nouvelles fantastiques). Lui revint à l'esprit un récit dans lequel les députés français votent au parlement une loi rajeunissant tous les citoyens en réduisant leurs âges de moitié. Le récit se termine après maintes péripéties par une insurrection des néo-enfants, qui ont entre 10 et 15 ans et qui exigent de retrouver leur condition de jeunes adultes. La chambre des députés est prise d'assaut et la loi est révoquée avec la complicité passive des représentants de la force publique.

Il fit lire cette fable au président Macron, qui lui demanda de garder un silence absolu à son sujet. Il se chargerait seul de la suite. Et c'est ainsi que, par de subtils circuits dignes de ce champion du Ni-Ni, la loi du 18 décembre 2020 fut *aillée* du discret complément mentionné au début de ce mémoire.

J'avais alors 85 ans. Aujourd'hui 31 décembre 2040, j'en ai 105. *Ma situation est la même qu'au 31 décembre 2020*. Je n'ai pas une ride de plus, pas une de moins. Mes handicaps physiques ne sont ni aggravés, ni soulagés. Mon épouse, qui a quelques mois de moins que moi, est pareille à elle-même. Nos petites querelles et nos grandes réconciliations se suivent à la même cadence.

Il en est ainsi pour les quelques 3 millions, femmes et hommes, qui ont bénéficié de la fameuse loi. Tous n'ont

---

<sup>1</sup> Dans la perspective de l'élection présidentielle de 2022

pas survécu : accidents de la route, noyades, bref, tous les *Acts of God*, comme les désigne le droit britannique, échappaient au législateur. Mais, prudents et bien calfeutrés, nous sommes presque tous au rendez-vous final.

En l'absence de décrets d'application, les aspects matériels relevaient du choix des hommes. Il a fallu nous défendre, becs et ongles, contre l'érosion de notre *situation*. Notre association, « Toujours jeunes », a veillé au grain et les politiciens de tous bords nous ont choyés<sup>2</sup>. Aux élections présidentielles de 2022, « Toujours jeunes » a fermement recommandé à ses membres de voter pour Macron au deuxième tour. Il l'a emporté de peu, et grâce à qui ?

Ainsi mes pensions sont-elles tombées à jour fixe, revalorisées au centime d'euro près. Les caisses de retraite et la Sécu ont ahané sous la charge supplémentaire, les nouveaux retraités n'étant pas « compensés » par les disparitions des plus anciens. Aussi des tentatives ont-elles été faites par les successeurs de Macron pour introduire certaines dispositions, dont la plus odieuse était la cession (volontaire) de notre droit à survivre, à nos héritiers ou à une association d'utilité publique de notre choix. Le montant en était fixé sur la base des données démographiques à la veille de la Loi. Inflexible, « Toujours jeunes » a dénoncé ce chantage et l'affaire a été enterrée.

Il ne me reste que très peu de temps<sup>3</sup>. Il faut conclure. Que s'est-il passé de vraiment important pendant ces vingt

---

<sup>2</sup> Nous comptons pour presque six pour cent du corps électoral

<sup>3</sup> Nous sommes le 31 décembre 2040, à l'approche de minuit.

ans à l'échelle de la planète ? La loi du 18 décembre 2020 n'a inspiré aucune autre nation. Aussi sommes-nous, « Toujours jeunes », les seuls à pouvoir observer avec sérénité la suite des événements de ces vingt dernières années. Encore une exception française !

Les progrès fantastiques de la recherche médicale dans la lutte contre les pandémies, sont la conséquence la plus positive de la crise du covid, bien oubliée aujourd'hui. La joie de vivre est revenue sur terre et avec elle, une ardeur renouvelée qui a relancé le mondialisme, mais avec une coloration vert vif. Tous voulaient de l'air pur, des aliments sains et une longue vie<sup>4</sup>. Cela a engagé des investissements colossaux, qui ont été financés par la réduction massive des dépenses d'armement. Aucun pays n'y a échappé dès que la chine et les USA ont donné l'exemple en signant un traité de désarmement bilatéral et en créant une force commune d'intervention contre les nations bellicistes.

Minuit moins cinq. Adieu.

---

<sup>4</sup>Etre centenaires, sans recours à aucun subterfuge à la manière des Français.